PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DES ACTIONNAIRES

Tenue le 27 avril 2021

Compte tenu de la crise sanitaire et des mesures imposées par le gouvernement en ce qui concerne les rassemblements de personnes, les Actionnaires n'ont pas pu participer physiquement à l'Assemblée et ont pu exercer leurs droits uniquement en votant par correspondance ou par procuration. Afin de permettre aux Actionnaires de participer à cette Assemblée dans les meilleures conditions, l'Assemblée générale est retransmise en direct et les Actionnaires ont la possibilité d'interagir avec le Bureau à distance.

BUREAU

Conformément à l'article 29 des statuts, la séance est ouverte à 10h30, sous la présidence du Président du Conseil d'administration de la Société, Monsieur Alain Devos.

L'Assemblée désigne comme scrutateurs :
- Madame Caroline Kerremans, Head of Investor Relations & Communications, et
- Madame Louise Maes, Corporate Legal Counsel

qui acceptent et prennent place au Bureau.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Aminata Kaké, Membre du Comité exécutif - General Counsel & Secretary General de la Société.

Conformément aux statuts, la Société est valablement représentée par le Président du Conseil d'administration et par Monsieur Benoît De Blieck, Administrateur délégué. Conformément au Code des Sociétés et des Associations et compte tenu des mesures imposées par le gouvernement en ce qui concerne les rassemblements de personnes dans le cadre de la crise sanitaire, les Actionnaires qui ont donné procuration à la Société avec des instructions de vote sont ainsi valablement représentés.

COMPOSITION DE L'ASSEMBLEE

Participent à l'Assemblée les Actionnaires (qui ont soit voté par correspondance soit voté par procuration) dont les noms ainsi que le nombre de titres qu'ils détiennent chacun, sont repris dans la liste de participation ci-annexée (***Annexe 1***).

La liste de présence, les procurations des Actionnaires représentés et les documents de vote par correspondance sont arrêtés et signés par les membres du Bureau. Ces documents resteront annexés au présent procès-verbal.

Le Président constate que les Actionnaires représentés ou ayant voté par correspondance, représentent au total 11.863.464 actions sur un nombre total de 27.025.580 droits de vote, à savoir le total des actions émises par la Société à la date d'enregistrement (le 13 avril 2021) diminuées des actions propres qui étaient détenues par Befimmo SA à la même date et dont le droit de vote est par conséquent suspendu[1].

EXPOSE DE MONSIEUR LE PRESIDENT

Le Président expose et requiert le secrétaire d'acter que :

I. La présente Assemblée a pour ordre du jour :

1. **Prise de connaissance du rapport de gestion sur les comptes annuels sociaux et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020**

2. **Prise de connaissance du rapport du Commissaire sur les comptes annuels sociaux et sur les comptes annuels consolidés au 31 décembre 2020**

3. **Prise de connaissance des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2020**

4. **Approbation des comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2020 et affectation du résultat au 31 décembre 2020**

   Compte tenu du résultat reporté au 31 décembre 2019 de 199.751.893,78 €, et du résultat net de l'exercice 2020, le résultat à affecter s'élève à 302.766.544,31 €.

[1] Au 13 avril 2021 (date d'enregistrement), sur un total de 28.445.971 actions émises, la Société détenait 1.420.391 actions propres dont les droits de vote sont suspendus, conformément au Code des Sociétés et des Associations.

Il est proposé :

- d'approuver les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2020, qui contiennent, conformément à l'Arrêté royal du 13 juillet 2014 relatif aux Sociétés Immobilières Réglementées, les affectations aux réserves réglementaires ;
- de distribuer, à titre de rémunération du capital, un dividende de 2,25 € brut par action: ce dividende est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de 1,68 € brut par action existante, versé en décembre 2020 et, d'autre part, d'un solde de dividende de 0,57 € brut par action payable par détachement du coupon n° 41 ;
- enfin, de reporter à nouveau le solde.

5. Décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat au cours de l'exercice 2020

Proposition de donner décharge aux Administrateurs pour l'exécution de leur mandat pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

6. Décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat au cours de l'exercice 2020

Proposition de donner décharge au Commissaire pour l'exécution de son mandat pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

7. Nomination d'un Administrateur exécutif

Proposition de nommer Monsieur Jean-Philip Vroninks, domicilié à 3210 Linden, Jachthuislaan 31, en tant qu'Administrateur exécutif, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

8. Renouvellement du mandat d'un Administrateur non exécutif

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Alain Devos, domicilié à 8300 Knokke, Camille Lemonnierlaan 17, en tant qu'Administrateur non exécutif, pour une nouvelle période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

9. Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant

Proposition de renouveler le mandat de Madame Sophie Goblet, domiciliée à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 108, en tant qu'Administrateur

indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Madame Sophie Goblet répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

10. Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant

Proposition de renouveler le mandat de Madame Sophie Malarme-Lecloux, domiciliée à 1330 Rixensart rue du Plagniau 16, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

Madame Sophie Malarme-Lecloux répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

11. Renouvellement du mandat d'un Administrateur indépendant

Proposition de renouveler le mandat de Monsieur Vincent Querton, domicilié à 1000 Bruxelles, Place Jean Jacobs 6, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Monsieur Vincent Querton répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

12. Rapport de rémunération

Proposition d'approuver le rapport de rémunération relatif à l'exercice social clôturé le 31 décembre 2020, inclus dans la Déclaration de gouvernance d'entreprise du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice social précité.

13. Délégation de pouvoirs en vue d'exécuter les décisions prises

Proposition de conférer à un membre du Comité exécutif tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ordinaire ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.

14. Divers

* * *

II. Les convocations contenant l'ordre du jour ont été faites par des annonces insérées dans :

1. Le Moniteur belge du 26 mars 2021.
2. L'Echo et De Tijd du 26 mars 2021.
3. L'annonce de la convocation de l'Assemblée a été communiquée (à destination du public de l'espace économique européen) par transmission le 26 mars 2021, de la convocation aux agences de presse All releases, Thomson Reuters et Belga.

Les Actionnaires nominatifs, le Commissaire et les Administrateurs ont également été convoqués le 26 mars 2021.

Monsieur le Président dépose les justificatifs sur le bureau (***Annexe 2***).

Une copie du Rapport de gestion, des comptes annuels sociaux et consolidés clôturés au 31 décembre 2020 et du Rapport du Commissaire y afférent a été transmise sans délai aux Actionnaires qui ont accompli les formalités requises pour être admis à l'Assemblée, et qui en ont fait la demande.

III. Pour voter à l'Assemblée, les actionnaires se sont conformés aux articles 27 et 28 des statuts de la Société relatifs aux formalités d'admission à l'Assemblée ainsi qu'aux modalités reprises dans le communiqué de presse du 26 mars 2021.

Le Président dépose les justificatifs sur le bureau (***Annexe 3***).

IV. Il existe actuellement vingt-huit millions quatre cent quarante-cinq mille neuf cent septante et une (28.445.971) actions sans désignation de valeur nominale, toutes intégralement libérées. Pour rappel, au 13 avril 2021 (date d'enregistrement), la Société détenait 1.420.391 actions propres; les droits de vote y attachés restent suspendus pour la présente assemblée.

Chaque action donne droit à une voix.

Il sera pris part au vote pour 11.863.464 voix.

Après vérification par les scrutateurs, l'exposé du Président étant reconnu exact par l'Assemblée, celle-ci se reconnaît valablement constituée et apte à délibérer sur son ordre du jour.

La brochure contenant le Rapport de gestion, le Rapport du Commissaire et les comptes annuels (sociaux et consolidés) ayant été au préalable distribuée, l'Assemblée dispense le Président de donner lecture de ces documents.

Avant d'ouvrir la discussion, le Président donne la parole à l'Administrateur délégué et au Chief Financial Officer.

Après échange de vues et discussion, plus personne ne demandant la parole, les résolutions suivantes sont soumises à l'Assemblée.

Première résolution

Compte tenu du résultat reporté au 31 décembre 2019 de 199.751.893,78 €, et du résultat net de l'exercice 2020, le résultat à affecter s'élève à 302.766.544,31 €.

L'Assemblée approuve les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2020 en ce compris l'affectation du résultat qui s'y trouve proposée, à savoir :

- la distribution, à titre de rémunération du capital, d'un dividende de 2,25 € brut par action : ce dividende est constitué, d'une part, de l'acompte sur dividende de 1,68 € brut par action existante, versé en décembre 2020 et, d'autre part, d'un solde de dividende brut de 0,57 € par action payable par détachement du coupon n° 41 ;
- le report, à nouveau, du solde.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.815.961 voix pour, soit 100 % des votes exprimés
- 0 voix contre, soit 0 % des votes exprimés
- 47.503 abstentions.

En conséquence, les comptes annuels sociaux clôturés au 31 décembre 2020 sont approuvés et il sera distribué, pour chaque action un solde de dividende brut arrondi de 0,57 € par action (un acompte sur dividende de 1,68 € brut par action ayant déjà été décrété le 26 octobre 2020). Ce solde de dividende sera payable sur présentation du coupon n° 41 à partir du 7 mai 2021.

Deuxième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière aux Administrateurs de Befimmo SA, pour leur gestion pour la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.771.065 voix pour, soit 99.92 % des votes exprimés
- 9.400 voix contre, soit 0.08 % des votes exprimés
- 82.999 abstentions.

En conséquence, décharge pleine et entière est donnée à l'ensemble des Administrateurs ayant exercé un mandat pendant tout ou partie de l'exercice 2020.

Troisième résolution

L'Assemblée donne décharge pleine et entière au Commissaire de Befimmo SA, pour l'exécution de son mandat durant la période du 1er janvier 2020 au 31 décembre 2020.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.758.190 voix pour, soit 99.81 % des votes exprimés
- 22.275 voix contre, soit 0.19 % des votes exprimés
- 82.999 abstentions.

En conséquence, décharge est donnée au Commissaire.

Quatrième résolution

L'Assemblée nomme Monsieur Jean-Philip Vroninks, domicilié à 3210 Linden, Jachthuislaan 31, en tant qu'Administrateur exécutif, pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.373.735 voix pour, soit 95.89 % des votes exprimés
- 487.031 voix contre, soit 4.11 % des votes exprimés
- 2.698 abstentions.

En conséquence, Monsieur Jean-Philip Vroninks est nommé en tant qu'Administrateur exécutif pour une période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Cinquième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Alain Devos, domicilié à 8300 Knokke, Camille Lemonnierlaan 17, en tant qu'Administrateur non exécutif, pour une nouvelle période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 9.931.620 voix pour, soit 83.74 % des votes exprimés
- 1.929.146 voix contre, soit 16.26 % des votes exprimés
- 2.698 abstentions.

En conséquence, le mandat de Monsieur Alain Devos en tant qu'Administrateur non exécutif est renouvelé pour une nouvelle période de deux ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2023.

Sixième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de Madame Sophie Goblet, domiciliée à 1050 Bruxelles, avenue Franklin Roosevelt 108, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Madame Sophie Goblet répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.781.215 voix pour, soit 99.62 % des votes exprimés
- 45.092 voix contre, soit 0.38 % des votes exprimés
- 37.157 abstentions.

En conséquence, le mandat de Madame Sophie Goblet en tant qu'Administrateur indépendant est renouvelé pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Septième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de Madame Sophie Malarme-Lecloux, domiciliée à 1330 Rixensart rue du Plagniau 16, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

Madame Sophie Malarme-Lecloux répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.815.660 voix pour, soit 99.62 % des votes exprimés
- 45.092 voix contre, soit 0.38 % des votes exprimés
- 2.712 abstentions.

En conséquence, le mandat de Madame Sophie Malarme-Lecloux en tant qu'Administrateur indépendant est renouvelé pour une nouvelle période de trois ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2024.

Huitième résolution

L'Assemblée renouvelle le mandat de Monsieur Vincent Querton, domicilié à 1000 Bruxelles, Place Jean Jacobs 6, en tant qu'Administrateur indépendant, pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Monsieur Vincent Querton répond aux critères d'indépendance de l'article 7:87 du Code des Sociétés et des Associations et de la disposition 3.5 du Code belge de gouvernance d'entreprise 2020. Ce mandat sera rémunéré conformément à la rémunération fixée pour les Administrateurs non exécutifs par l'Assemblée générale ordinaire du 30 avril 2013.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 9.854.555 voix pour, soit 83.33 % des votes exprimés
- 1.971.738 voix contre, soit 16.67 % des votes exprimés
- 37.171 abstentions.

En conséquence, le mandat de Monsieur Vincent Querton en tant qu'Administrateur indépendant est renouvelé pour une nouvelle période de quatre ans, prenant fin à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire de 2025.

Par ailleurs, le mandat de Monsieur Amand Benoît D'Hondt vient à échéance à l'issue de la présente Assemblée générale ordinaire.

Neuvième résolution

L'Assemblée approuve le Rapport de rémunération 2020 publié dans le Rapport Financier Annuel 2020 (pages 135 – 140).

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.148.025 voix pour, soit 95.39 % des votes exprimés
- 538.427 voix contre, soit 4.61 % des votes exprimés
- 177.012 abstentions.

En conséquence, le Rapport de rémunération 2020 de la Société est approuvé.

Dixième résolution

L'Assemblée décide de conférer à un membre du Comité exécutif tous pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée générale ainsi que tous pouvoirs aux fins d'accomplir les formalités nécessaires à leur publication, avec faculté de substitution.

Pour cette résolution, les votes ont été valablement exprimés pour 11.863.464 actions, représentant 100 % du capital.

Cette résolution est adoptée comme suit :

- 11.860.766 voix pour, soit 100 % des votes exprimés
- 0 voix contre, soit 0 % des votes exprimés
- 2.698 abstentions.

En conséquence, l'Assemblée confère à un membre du Comité exécutif, agissant seul, tous les pouvoirs d'exécution des décisions prises par l'Assemblée, avec faculté de substitution.

Divers

Le Président constate qu'il n'y a pas de points divers et que l'ordre du jour de l'Assemblée est épuisé.

La séance est levée à . 12h.

	Le Président
.....	.....
Benoît De Blieck Administrateur délégué	Alain Devos, Président du Conseil d'administration

Représentant tous les deux Befimmo SA, conformément aux statuts de la Société.

Secrétaire	**Scrutateurs**	
.....	.....	.....
Aminata Kaké	Caroline Kerremans	Louise Maes

Annexes :

1. Liste des Actionnaires ayant participé à l'Assemblée soit par procuration soit par vote par correspondance.
2. Justificatifs des publications des convocations et annonces du 26 mars 2021 (Moniteur belge, De Tijd, L'Echo, communiqué de presse, liste des actionnaires nominatifs convoqués).
3. Justificatifs des formalités d'admission : formulaires/preuves de votes par correspondance, procurations, attestations de «rrecord date ».